

# Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 Août 2014

Après émargement des adhérents présents et enregistrement des pouvoirs, le quorum étant atteint, le Président de l'ARM, Monsieur Alain HERMET déclare l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte.

## 1/ Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 Août 2013

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

## 2/ Rapport moral de l'année 2013/2014

### Les faits marquants

#### Organisation de l'A.R.M

Bernard REBIN, Responsable de l'activité Golf et de l'organisation des compétitions ainsi que Jacky LECOINTRE, Responsable de l'élaboration du Bulletin de l'Association ont fait part de leur intention de cesser leurs activités respectives. L'association recherche donc des amateurs à la reprise de ces activités

La date de tenue de l'Assemblée Générale a fait l'objet d'observations sur la précocité dans le calendrier du mois d'Août. Après sondage, auprès des participants, il est décidé de déplacer la date de l'Assemblée Générale 2015 au mercredi 5 Août.

Les activités proposées par l'A.R.M, comme les années précédentes il est proposé à nos adhérents :

- Les randonnées à raison de 3 par semaine (les mardis- jeudis et vendredis) en fonction des conditions météorologiques
- Les compétitions amicales de golf à Avoriaz en juillet et en août
- Tournoi de tennis ouvert à tous et qui fait l'objet de remise de prix à l'issue de la compétition
- Le bridge et le scrabble tous les jeudis à la Bibliothèque municipale.
- Les repas avec une participation nombreuse de nos adhérents (Noel – Déjeuner d'été - Freterolles – barbecue)
- Concert de harpe – violoncelle en l'Eglise de Morzine
- Sortie culturelle toujours aussi intéressante et passionnante

#### La collaboration A.R.M/A.R.G

Nous avons enrichi notre collaboration avec l'Association des résidents Gétois en créant des participations croisées dans nos activités respectives.

Ainsi, les Adhérents de l'A.R.G pourront prendre part aux randonnées, aux tournois de Tennis et de Golf

Les Adhérents de l'A.R.M pourront participer au « trophée ski » organisé par l'A.R.G au mois de Mars, au tarif A.R.G, mais également au « Jeu de l'Herbier » qui se déroulera tout l'été ainsi qu'au Rallye, ouvert à tous.

Contact sera repris avec la Présidente de l'A.R.G pour relancer cette coopération avec communication de toutes les coordonnées indispensables à une meilleure participation pour les adhérents A.R.M/A.R.G

Remarque d'un adhérent :

En ce qui concerne le rapprochement avec l'association des Gets, il y a déjà eu plusieurs tentatives par le passé qui n'ont jamais été couronnées de succès. Le manque d'information entre les deux associations était la cause principale de cet échec. On risque d'aller vers le même échec s'il n'y a pas de communication.

André PAROIS reprendra contact avec l'A.R.G pour coordonner ce rapprochement.

### La fête des Alpagnes

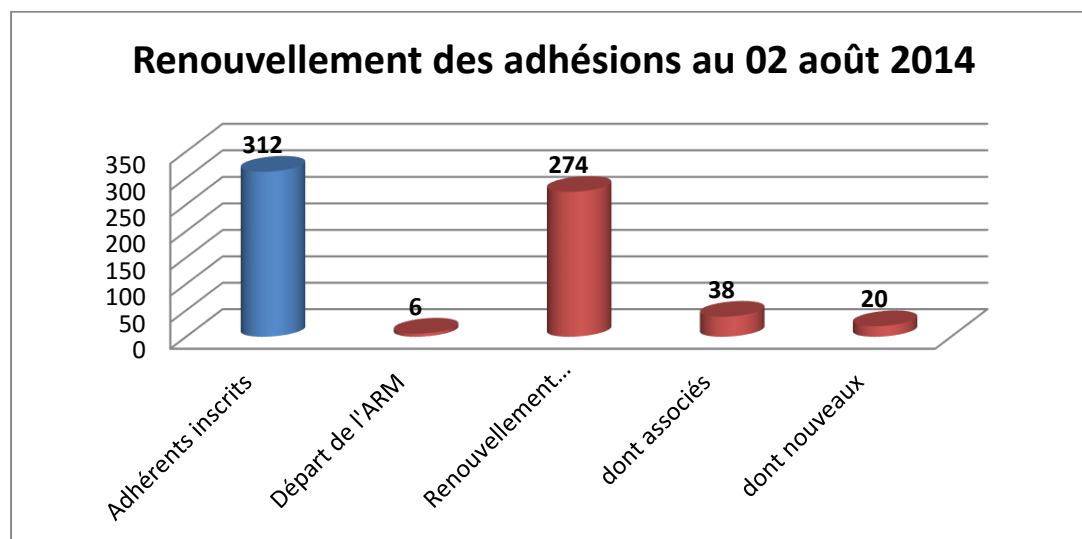
Sur une idée d'André PAROIS et proposée par l'A.R.M, l'Office du Tourisme organise la fête de l'Alpage le 24 Août prochain.

La matinée sera consacrée aux randonnées (sur plusieurs niveaux de difficultés) au départ de la Vallée de la Manche avec une arrivée à Chardonnière.

Une restauration sera prévue sur place, avec des animations musicales et un groupe folklorique, le tout inspiré des activités de montagnes.

Les adhérents de l'A.R.M sont invités à participer nombreux à cette manifestation

### **Evolution des effectifs de l'A.R.M**



Le nombre des adhérents à l'association est en légère progression. A la date du 2 août, l'association compte 274 adhérents contre 269 en 2013.

Les relances sont faites auprès des personnes qui n'ont pas encore renouvelé leurs adhésions.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

### 3/ Rapport financier présenté par Geneviève HOEPPE, Trésorière.

Geneviève HOEPPE remercie, au nom du Président et de l'A.R.M, Jacky LECOINTRE qui a tenu pendant près d'une dizaine d'années les comptes de l'Association et a passé le relais courant janvier dernier.

Suivi du Budget 2013/2014 – exercice du 01/4/2013 au 31/03/2014

	N-1	BUDGET voté		réalisation 31/03/2014 au	
<b>RECETTES</b>					
. Cotisations	4 860 €	cotisations (20€/10€)	5 800 €	cotisations (20€/10€)	5 880 €
. Intérêts livret A	249 €		200 €		169 €
. Partenariat et Dons divers	1 310 €		300 €		1 300 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 419 €</b>		<b>6 300 €</b>		<b>7 349 €</b>
<b>DEPENSES</b>					
<b><u>Frais Administratifs et communication</u></b>					
. Journal d'information	3 395 €	3 000 €		2 974 €	
. Affranchissements et fournitures diverses	743 €	500 €		859 €	
. Bulletins adhésions et cartes	610 €			322 €	
			3 500 €		4 155 €
<b><u>INTERNET</u></b>					
. Maintenance					
. Hébergement	215 €		300 €		215 €
<b><u>Animations repas, golf, barbecue, tournois de tennis</u></b>	634 €		1 200 €		769 €
<b><u>Cotisations (Office du Tourisme, "F.F.A.R.S.M"...) )</u></b>	455 €		500 €		100 €
<b><u>Assurances et autres prestations</u></b>	153 €		400 €		337 €
<b><u>Dons versés</u></b>	566 €		400 €		800 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 770 €</b>		<b>6 300 €</b>		<b>6 377 €</b>
<b><u>SOLDE DE L'EXERCICE</u></b>	<b>-351 €</b>		<b>0 €</b>		<b>973 €</b>
<b><u>DISPONIBILITES</u></b>	<b>11 976 €</b>		<b>11 800 €</b>		<b>12 804 €</b>

a) Budget prévisionnel 2014/2015

	Réalisation au	BUDGET
	31/03/2014	PREVISIONNEL
		2014/2015
<b>RECETTES</b>		
. Cotisations	5 880 €	5 600 €
. Intérêts livret A	169 €	100 €
. Partenariat et Dons divers	1 300 €	1 300 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 349 €</b>	<b>7 000 €</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b><u>Frais Administratifs et communication</u></b>		
. Journal d'information	2 974 €	3 000 €
. Affranchissements et fournitures diverses	859 €	900 €
. Bulletins adhésions et cartes	322 €	300 €
	4 155 €	4 200 €
<b><u>INTERNET</u></b>		
. Maintenance		100 €
. Hébergement	215 €	200 €
<b><u>Animations repas, golf, barbecue, tournois de tennis</u></b>	769 €	1 000 €
<b><u>Cotisations (Office du Tourisme, "F.F.A.R.S.M"...)</u></b>	100 €	500 €
<b><u>Assurances et autres prestations</u></b>	337 €	400 €
<b><u>Dons versés</u></b>	800 €	600 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 377 €</b>	<b>7 000 €</b>
<b><u>SOLDE DE L'EXERCICE</u></b>	<b>973 €</b>	<b>0 €</b>

Le rapport financier et le budget sont approuvés à l'unanimité des présents et des pouvoirs. Quitus est donné à la Trésorière et au Président.

Nous remercions nos partenaires qui nous ont renouvelé cette année leur confiance.

Pour la saison 2014/2015, les cotisations ne subiront pas de modification.

#### 4/ Elections des membres du Conseil

Bernard GAUTIER, Fernande GENTY, Geneviève HOEPPE, Claude MARTENS, Jocelyne MIGEON et Bernard REBIN dont les mandats arrivent à échéance, sont réélus à l'unanimité.

Le Président Alain HERMET fait part de la démission de Philippe SIGAUT.

## 5/ Express Morzine – les Prodains

Le Président rappelle qu'il a rencontré en date du 24 Avril dernier, Monsieur Patrick BEARD pour faire le point sur le projet. Cette rencontre a fait l'objet d'un compte rendu publié dans le bulletin Printemps Été 2014 de l'A.R.M.

Avec la convocation à l'Assemblée Générale, tous les adhérents de l'association ont été sollicités pour répondre à la question suivante :

« Approuvez-vous la position favorable prise le 1<sup>er</sup> Août 2013 par le Conseil d'Administration de l'A.R.M sur le tracé de la liaison « Express Morzine – les Prodains »

Le Président donne lecture des résultats du vote :

Sur les 88 votes exprimés

- 71 sont favorables à la position prise par le Conseil d'Administration
- 16 sont contre
- 1 vote sans opinion

A noter que pour les votes par correspondance, seuls les votes identifiés ont été comptabilisés dans les résultats ci-dessus.

Intervention de Madame GROUSSARD

Madame GROUSSARD souhaite prendre la parole pour exposer son point de vue sur ce sujet :

« 1 - A propos du projet 3S, Madame CHARDINY qui a été à l'origine de la création de l'A.R.M a écrit à Monsieur HERMET en lui rappelant que le but de l'A.R.M était le respect de l'environnement et du cadre de vie de cette station et que l'A.R.M adhère à la Fédération des Associations pour la protection de l'environnement et du cadre de vie des stations de montagnes de Haute Savoie. L'avis de Madame CHARDINY est partagé par de nombreuses personnes.

2 -Le projet de la municipalité ne convient pas à la majorité des morzinois, car il n'y a pas une majorité de morzinois qui a renouvelé sa confiance à l'équipe municipale.

3 - Le bulletin de vote reçu n'était pas tout à fait conforme au règlement. Il était demandé de donner son accord sur le projet de trajet, alors que l'on ne nous a pas fait voir où était le trajet proposé.

Ce n'est pas au Conseil d'Administration de donner son accord sur cette question, mais à l'Assemblée Générale elle-même. Le Conseil d'Administration ne fait qu'entériner la décision de l'Assemblée Générale.

Enfin, le vote n'était pas nominatif, mais ceci a été rectifié puisqu'on a émargé.

D'autre part, Monsieur HERMET a indiqué dans le bulletin que personne n'était présent à la réunion d'information organisée par la municipalité en avril 2014 sur les lourds projets envisagés. Il aurait fallu déléguer quelqu'un pour justement être parfaitement au courant de ces projets de la municipalité.

Enfin, le dernier point important est le financement. Je pense que Monsieur le Maire va nous en parler.

Pour conclure, je voulais parler du rôle de Mme CHARDINY. Bien sûr les temps ont changé, on n'est plus en 1976 mais on est tous d'accord pour avoir un respect de l'environnement et du cadre de vie et on est très inquiet de l'évolution générale de la station qui devient une station de vététistes. »

Reprise de parole de Monsieur Alain HERMET

Pour répondre à Madame GROUSSARD, j'avais au mois d'avril rencontré Monsieur BEARD, conseiller municipal en charge du projet 3S afin d'informer nos adhérents du suivi de ce projet. Si les morzinois n'ont pas apprécié les projets de l'équipe municipale, pourquoi n'y a-t-il pas eu une liste d'opposition qui aurait permis alors de clôturer ce projet qui n'est d'ailleurs qu'un projet.

A cours de la réunion du 1<sup>er</sup> Août 2013, le Conseil d'Administration de l'Association s'est déclaré favorable au projet de trajet de Morzine aux Prodains proposé par l'équipe municipale. Et il est vrai qu'elle aurait dû faire l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale, mais souvenons-nous, nos adhérents n'ont pu à l'Assemblée Générale 2013 s'exprimer sur le sujet, celui-ci n'ayant pas été mis à l'ordre du jour.

C'est pour tenir compte des objections soulevées lors de l'Assemblée Générale 2013 que nous avons décidé de représenter la question à l'Assemblée Générale 2014 pour connaître la position des adhérents.

Certaines personnes s'interrogent sur l'utilité de ce vote. Mais, il nous semblait important de connaître la position majoritaire des adhérents au regard de la polémique constatée. Les résultats du vote des adhérents montrent qu'ils sont en accord avec le Conseil d'Administration.

Intervention de Madame Monique TRIOMPHE

Je suggère que Monsieur HERMET engage, peut-être, pour l'ARM des frais et envoie d'urgence un courrier aux 300 adhérents les invitant à se manifester personnellement auprès de la Mairie sur ce sujet. La mairie prendra alors en considération le rapport de force qui est dans sa commune.

Intervention de Madame Jacqueline REBIN

Le bulletin de vote qui était dans les bulletins printemps-été a été envoyé à chaque adhérent. Même s'ils ne sont pas là pour des raisons qui leur sont personnelles, tous pouvaient voter. Les votes exprimés ne sont peut-être que 88, mais tous les adhérents de l'A.R.M pouvaient voter, dans la mesure où tous les adhérents de l'ARM reçoivent le bulletin.

La discussion est interrompue par l'arrivée des représentants de la Commune de MORZINE.

## **ACCUEIL DES PERSONNALITES MORZINOISES**

Monsieur Alain HERMET accueille Messieurs RASTELLO (1<sup>er</sup> Adjoint), Patrick BEARD (spécialiste 3S) et Michel RICHARD (adjoint chargé des sports et du tourisme).

Monsieur RASTELLO fait part à l'assemblée des excuses de Monsieur BERGER, Maire de Morzine pour son absence et constate que les adhérents viennent toujours aussi nombreux à l'Assemblée Générale de notre Association.

Monsieur HERMET lit à l'équipe municipale les questions formulées par écrit par les adhérents et qu'il s'était engagé à lui transmettre.

**Q.** La commune dispose d'une infrastructure tennistique de haut niveau. Cependant les cours sont pleins de mousse, ce qui, les rend dangereux du fait du temps humide qu'il y a actuellement.

**R.** La municipalité s'engage à faire le nécessaire dès le lendemain et précise que 2 cours sont en mauvais état et seront rénovés l'année prochaine avec des travaux effectués au printemps 2015. La priorité cette année a été donnée au pipe en remplacement du skate parc actuel afin d'avoir une installation plus importante et plus ludique

Une adhérente précise que si l'on ne démousse pas, l'humidité stagne plus longtemps sur le cours. Le démoussage facilite le séchage des cours. Elle précise par ailleurs que la plupart des cours sont excellents et que le problème de démoussage est présent sur tous les cours partout en France.

**Q.**-Y a - t - il une date fixée pour la construction d'une école de musique digne de ce nom, l'actuelle n'étant guère attrayante ?

**R.** Depuis le 1er janvier 2014, Morzine a intégré la Communauté de communes du Haut Chablais qui regroupe 15 communes pour 12 000 habitants. La communauté de communes a un budget d'environ 20 M€ dont 13 M€ de fonctionnement et 7M€ d'investissement.

Le conseil communautaire compte 30 membres dont 7 pour Morzine.

Certaines compétences ont été transférées à cette communauté de communes dont la gestion des déchets, les voiries, les transports interurbains, l'action sociale (crèches et santé), le développement économique et l'aménagement du territoire, la politique culturelle (comme les musées et la musique), les équipements sportifs, certains équipements publics (gendarmerie...).

Les écoles de musique, depuis le 1er janvier 2014, ne sont donc plus du ressort de la collectivité de Morzine. L'action de Morzine se fait au travers du conseil communautaire.

Le souhait de la communauté de communes est de mutualiser les moyens avec un pôle important sur Morzine.

En complément, Morzine a un projet au niveau de la commune avec des études qui vont débiter début 2015 pour une programmation des travaux en 2016-2017. Il s'agit d'un équipement à vocation culturelle dont la musique. Cet équipement sera certainement situé sur le quartier du plan.

**Q.** Qu'est-il prévu pour les navettes allant de Morzine aux Prodains ? Actuellement nous sommes desservis par des navettes toutes les 10 minutes pendant la saison. Cette route des Ardoisières va-t-elle devenir une enclave ou continuera-t-elle à être bien desservie ? A quel rythme ? Pouvons-nous avoir des garanties à ce sujet ?

**R.** Actuellement 6 navettes circulent. Il n'est pas prévu d'abandonner les Prodains mais d'avoir une diminution du nombre de navettes (projet à 2). La municipalité pense que cela ne posera pas de problème par rapport à aujourd'hui avec une desserte qui sera aussi bonne qu'actuellement avec un cadencement qui sera aussi bon car les navettes feront moins de trajet dans Morzine. Elles gagneront donc du temps. Il y aura moins de monde car il y aura le 3S et donc moins de perte de temps au niveau des arrêts. Par conséquent, il n'y aura pas beaucoup de différence par rapport à aujourd'hui. C'est ce qui est souhaité par la municipalité.

Constat de la municipalité : plus on rajoute de navettes, moins la circulation est fluide car les navettes sont bloquées sur l'avenue de Joux Plane. De ce fait, elles mettent beaucoup plus de temps à traverser Morzine. L'objectif est de simplifier le circuit, en faisant arriver la navette au pied du 3S, avec un circuit beaucoup plus court. Elle partirait du bas du Plan (transfert vers la place de l'office du tourisme par ascenseurs publics) et irait jusqu'en haut des Prodains et croiserait le service urbain au niveau du pont des Meuniers.

**Q.** Les Résidents participent à la vie de la commune et des commerçants notamment hors saison. En outre ils payent les impôts locaux (ce qui est bien normal) Cependant les résidents payent le multipass au prix de 8 € contre 2 € pour les touristes hébergés ?

**R.** Multipass est un produit créé par l'office du tourisme et les remontées mécaniques qui s'adresse en 1er lieu aux touristes. Il est financé par la taxe de séjour. Il a été demandé une adaptation du système pour les résidents locaux (morzinois et résidents), ce qui conduit à la création de l'abonnement saison. En dehors de cela, c'est le multipass journée à 8€.

**M.** RASTELLO précise que tous les meublés et hôteliers paient une cotisation par lit pour alimenter la caisse du multipass, ce qui n'est pas le cas des résidents qui ne paient pas de droit d'entrée. L'apport de tous les hôtels et meublés est de 15€ / lit. Cette somme collectée est affectée à la communication.

Le financement du multipass est effectué via la taxe de séjour : 15 centimes d'euros de cette taxe séjour sont reversés auxquels s'ajoutent les 2€ apportés par le touriste.

C'est ce qui explique la différence de prix avec un résident qui ne paie pas de taxe de séjour. Le financement du multipass est basé sur la taxe de séjour.

Un adhérent questionne la municipalité sur l'état d'avancement du projet gros porteur et notamment sur le financement. **M.** HERMET précise que ce point est prévu ultérieurement dans la réunion.

**Q.** **M.** HERMET reprend la parole et interroge la municipalité sur la maison médicale et sur les professionnels qui y seront présents.

**M.** RASTELLO indique que 2 équipes de médecins ont été candidates avec des projets différents. Le Conseil Municipal a tranché pour une équipe. Il n'y a pas de polémique en la matière. A compter du 1er novembre 2014, il y aura une équipe de 3 médecins avec des renforts sur la saison d'hiver.

**Q.** est-ce que ce sont des médecins de Morzine?

**R.** oui, ce sont les 3 médecins de Morzine actuels qui se regroupent pour compléter cette offre de soins avec évidemment l'embauche de tout autre médecin dont la nécessité se ferait sentir. Ce sont les docteurs Julien, Guiberteau et Viard.

**Q.** est- ce que les podologues vont intégrer la maison médicale ?

**R.** oui, certainement qu'un podologue sera présent. Il n'y est pas encore mais c'est prévu.

**Q.** est-ce qu'on peut être sûr qu'il y a quelqu'un de garde les nuits et les week-ends ? Sinon aucun intérêt d'avoir une maison médicale.

**R.** on ne peut pas se substituer aux médecins, on leur donne un cahier des charges, on en voudrait toujours plus mais les médecins ont un ordre des médecins et une pratique de la médecine qu'ils nous opposent. On ne peut pas les obliger à certaines choses que le corps médical ne veut pas.



Intervention d'une adhérente qui indique qu'elle a toujours vécu à Morzine et que dans le passé, il n'y avait qu'un seul médecin en permanence (il y a 12 ou 15 ans). Il intervenait de jour, de nuit et le week-end et on était très bien soigné.

Intervention de M. HERMET qui indique qu'il y a bien longtemps que cela ne se fait plus nulle part.

M. RASTELLO précise qu'aujourd'hui un médecin ne veut plus enchaîner les consultations de jour, les interventions de nuit et week-end notamment en saison où c'est 7jours / 7jours. Le risque d'erreur médicale est présent. M. RASTELLO rappelle que le 15 fonctionne très bien.

Monsieur HERMET indique qu'il faut voir le progrès qu'apporte la maison médicale comme celle d'Avoriaz car il y avait des difficultés à se faire soigner jusqu'à présent.

La municipalité rappelle que sur la commune il y a 2 maisons médicales (Avoriaz et Morzine) et que cela est important sur une même commune notamment en terme de budget de fonctionnement.

Un adhérent félicite la municipalité pour l'offre de stationnement supplémentaire présent sur la zone du plan.

Une adhérente la félicite également sur les efforts de signalétique sur l'ensemble de la commune

### **Intervention de la municipalité sur le gros porteur**

M. BEARD prend la parole sur le sujet du gros porteur. M. HERMET rappelle qu'il a rencontré M. BEARD au mois d'avril et que cela a fait l'objet d'un article paru dans le bulletin de l'ARM printemps/été.

M. BEARD propose de montrer des choses différentes plus explicatives. Il rappelle les 3 options retenues au départ pour le tracé.

Le projet doit prendre en compte les skieurs, mais aussi les piétons, les vélos ainsi que le côté écologique et l'intégration dans le paysage du projet.

1) départ Station à neige : les inconvénients sont notamment : montée à pied jusqu'à la gare, problème de stationnement et la nécessité de mettre des pylônes rapidement dans le village

2) départ Hôtel Clefs des Champs : les inconvénients sont la nécessité de mettre des pylônes très rapidement dans la vallée et le fait que l'avenue de Joux plane est déjà saturée.

3) départ du plan : c'est le tracé retenu. Le départ est à 40 m du sol, le 1er pylône se situe à 1100 m puis 1300 m d'altitude, on se sert de la montagne (3 pylônes en tout). Possibilité d'arriver par le bas et le haut. 60% des terrains appartiennent à la municipalité. Possibilité de dispatcher les flux, ce qui améliore le trafic.

### **M. BEARD présente les 3 tracés en 3D.**

L'avantage du 3S : 9 min de temps de montée, 14 minutes pour arriver en haut d'Avoriaz.

Cet hiver 1 million de montées contre 700 000 la saison dernière. Le 3S a attiré suffisamment de monde pour rattraper les 30% de montées perdues les années passées (1million de montées il y a 10 ans en arrière).

M. BEARD montre des hypothèses de travail pour la gare du plan : 3 projets mais attention cela ne sera sûrement pas ça dans l'avenir.

Un des projets est la création de 400 places de stationnement avec un accès par la mairie en élargissant le pont afin de fluidifier le trafic dans le village

**Q.** comment sera financé le projet ?

**R.** M. BEARD indique que le coût est d'environ 35M€. Le financement du projet ne sera pas porté par Morzine. Une négociation est en cours de lancement pour qu'un opérateur reprenne le projet. Selon les études réalisées, le projet doit se payer par lui-même. Ce sera un opérateur privé qui prendra la construction, le financement et la gestion, mais pas la commune de Morzine.

**Q.** Quelles sont les négociations car si c'est donner à un opérateur une partie de la Joux Verte qui est une zone Natura 2000 pour construire des lits cela n'est pas sérieux. En plus, cela fait partie de la Geoparc du Chablais.

**R.** je ne pense pas que la Joux Verte fasse partie de Natura 2000. Le 3S est en bordure de la zone Natura 2000. Les négociations n'ont rien à voir avec la construction de lits supplémentaires. Il n'y a pas de problème de compensation par des lits. Ce sont des choses qui ont été dites mais qui ne sont plus d'actualité.

**Q.** les parkings situés en haut et bas d'Avoriaz sont gigantesques et en hiver, les voitures sont pleines de neige. Si j'étais dans ce cas-là, je me garerais à Morzine, je pense que beaucoup de monde aura ce raisonnement.

**R.** si les voitures se garent dans les parkings souterrains de Morzine, ce n'est pas un problème, au contraire, elles ne pollueront pas sur les 17 km de montée vers Avoriaz.

L'erreur des français dans les années 1960 est d'avoir voulu mettre les villages au sommet des montagnes. Les autrichiens ont créé des villages en bas et mis en place de gros téléphériques pour monter les gens en haut de la montagne sur les domaines.

Par conséquent, si on peut faire 1000 places rentables de parkings dans le quartier du plan, c'est plutôt une bonne solution. Le parking serait entièrement souterrain. Avoriaz a supprimé 50% des places aériennes au profit de la création de parkings souterrains (2300 places de parkings sont disponibles).

Le projet a été présenté au comité de massif où toutes les catégories sont représentées (économique et écologique) : le projet a eu l'unanimité. Le projet 3S présente un intérêt écologique permettant d'éviter que les véhicules ne montent sur Avoriaz et il est important de tout faire pour stationner les voitures en bas.

**Q.** il est mentionné dans le bulletin que la municipalité a provisionné 10 M€. Cela est-il encore d'actualité ?

**R.** les 10 M€ sont plutôt dédiés à des travaux annexes au projet et notamment pour les parkings. La municipalité a la volonté de construire des parkings souterrains même si le projet ne se fait pas. En effet, le centre de Morzine est actuellement un grand parking ce qui n'est pas très valorisant pour le village. Le projet est de construire sur la zone du plan environ 200 à 300 places de parkings couverts.

**Q.** quand le projet démarrera-t-il et quelle sera la durée des travaux ?

**R.** la réalisation prendra environ 1,5 à 2 ans par contre aucune décision n'est prise à ce jour. La municipalité indique que des projets similaires sont en cours sur d'autres stations.

Intervention d'un adhérent pour indiquer qu'il faut arrêter avec les lits supplémentaires. La municipalité répond qu'aujourd'hui, il n'y a pas de lits supplémentaires prévus.

**Q.** le mode de financement sera-t-il un PPP ?

**R.** ce mode de financement sera évité autant que possible.

**Q.** une étude géologique a-t-elle été réalisée montrant l'absence de risque d'effondrement des pylônes qui sont implantés sur la montagne ?

**R.** oui l'étude a été faite ainsi qu'une étude poussée sur le Crêt vis à vis de l'exploitation des carrières.

**Q.** Est- il possible d'accéder en tant que citoyen à l'étude?

**R.** faire la demande à la mairie

M. HERMET remercie les adhérents pour leur confiance et la confiance accordée au conseil d'administration .Il rappelle que l'A.R.M. fonctionne avec des bénévoles et les remercie tous pour le travail réalisé.

## **Remise des Dons**

Comme il est de tradition, le Président Alain HERMET procède à la remise d'un don sous forme de chèque de 200 € pour la bibliothèque de Morzine. La trésorière, Geneviève HOEPPE remet un chèque de 200€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Morzine.

**La séance est levée à 19 h 15. Les participants sont invités à partager le pot de l'amitié.**

**La Secrétaire Générale**

**Le Président**

